

RÈGLEMENT OFFICIEL

LES 400 DU PIAN

Édition du Samedi 12 Septembre 2026 – Le Pian-sur-Garonne (33490)

Article 1 : Organisation

L'association **Xtrem Coteaux** et le **Comité des Fêtes du Pian-sur-Garonne** organisent le samedi 12 septembre 2026 deux épreuves natures intitulées « Les 400 du Pian ».

Les départs et arrivées se feront depuis la Place de la salle des fêtes du Pian-sur-Garonne (33490) selon les horaires suivants :

- **Le Trail (course à pied)** : 13,5 km – Départ à 9h30
- **La Marche** : 6,5 km – Départ à 9h45

***Note spécifique à la Marche** : Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur cette épreuve, sous l'entière responsabilité de leurs maîtres et dans le respect de la bonne entente entre tous les participants.*

Article 2 : Parcours et Distances

- **Trail** : Distance de 13,5 km avec un dénivelé positif de 400 mètres (400m D+).
- **Marche** : Distance de 6,5 km avec un dénivelé positif de 200 mètres (200m D+).
- **Terrain** : Chemins de terre, sentiers forestiers à travers les coteaux et portions de routes communales.
- **Balisage** : Les parcours sont entièrement balisés par l'organisation. Il est strictement interdit de s'écarter des chemins balisés sous peine de disqualification.

Article 3 : Conditions de Participation

Pour le Trail (13,5 km) : La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie Junior (U20). Conformément à la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), chaque participant doit obligatoirement fournir lors de l'inscription une licence FFA valide ou une attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois à la date de l'épreuve.

Pour la Marche (6,5 km) : Épreuve ouverte à tous, sans certificat médical requis. Les participants mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 4 : Inscriptions et Tarifs

Montants des inscriptions :

- Trail (13,5 km) : 12 €

- Marche (6,5 km) : 5 €

Date limite d'inscription : Les inscriptions en ligne s'effectuent sur le site internet **chrono33.fr** et fermeront le vendredi 11 septembre 2026 à 12h00.

Inscriptions sur place :

- **Pour le Trail** : Attention, aucune inscription ne sera possible sur place le jour de la course.
- **Pour la Marche** : Les inscriptions sur place seront acceptées le matin de l'événement directement sur la place de la salle des fêtes.

Article 5 : Retrait des Dossards

Le retrait des dossiers et des dossards s'effectuera à la Salle des Fêtes du Pian-sur-Garonne le samedi 12 septembre 2026 à **partir de 7h30** et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve. Le dossard doit être porté de manière visible sur la poitrine durant la totalité du trail.

Article 6 : Ravitaillements et Éco-responsabilité

- **Au kilomètre 6** : Un poste de ravitaillement exclusivement liquide sera mis à disposition des participants du Trail.
- **À l'arrivée** : Un ravitaillement complet (solide et liquide) sera offert à l'ensemble des participants (marcheurs et coureurs).
- **Démarche Éco-responsable** : Aucun gobelet jetable ne sera fourni sur les postes de ravitaillement. Chaque participant doit posséder son propre contenant (gobelet réutilisable, flasque ou poche à eau). Tout abandon de déchet sur le parcours entraînera une disqualification immédiate.

Article 7 : Sécurité et Assistance Médicale

La sécurité sur les voies publiques est assurée par des signaleurs bénévoles habilités. Une équipe de premiers secours ainsi qu'un médecin seront présents sur le site. Les services médicaux sont légitimement autorisés à mettre hors course tout participant jugé inapte à continuer l'épreuve.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage du Trail de 13,5 km sera officiellement **assuré par la société Chrono33**. Aucune barrière horaire n'est imposée sur les épreuves, toutefois les participants s'engagent à effectuer le parcours à un rythme régulier, sous le contrôle des signaleurs bénévoles et de la voiture balai.

Article 9 : Récompenses

- Un lot souvenir sera remis à chaque participant lors du retrait du dossard ou de l'inscription.
- La remise des prix aura lieu à **partir de 12h00** sur la Place de la salle des fêtes.
- Seront récompensés uniquement **les 3 premiers hommes et les 3 premières féminines au classement scratch** (général) du Trail. Il n'y aura pas de récompense par catégorie.

Article 10 : Droit à l'Image et Données Personnelles

Par leur inscription, les participants autorisent expressément les organisateurs (Xtrem Coteaux et Comité des Fêtes) à utiliser les images, photos ou vidéos prises durant la journée du 12 septembre 2026 pour la promotion de l'événement (réseaux sociaux, site internet, presse).

Article 11 : Assurance

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Il est fortement conseillé aux participants non licenciés de vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident personnelle couvrant leurs propres risques corporels.

Article 12 : Annulation

En cas de force majeure, d'intempéries graves ou sur décision des autorités administratives, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves ou de modifier les parcours pour garantir la sécurité de tous. Les conditions de remboursement ou de report seront alors communiquées par les organisateurs.

L'inscription à l'une des épreuves des "400 du Pian" implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.